



**OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR**

**ACTIVITÉS ENVISAGÉES**

**Signature du candidat**

*Date et signature*

**Avis du chef d'établissement**

- Favorable
- Défavorable (à justifier)

*Date et signature*

**Avis IEN ET ou IA IPR**

*Date et signature*

**Visa OPERA**

*Date et signature*

## CONVENTION

**Dossier suivi par :**  
Angelina Moreira  
[angelina.moreira@ac-amiens.fr](mailto:angelina.moreira@ac-amiens.fr)  
03 22 82 39 13

**Rectorat de  
l'académie d'Amiens**  
20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Délégation Académique à  
la Formation des  
Personnels de l'Education  
Nationale**  
Dossier suivi par  
**Brigitte KOENIG**  
Tél.  
03 22 82 38.92  
Mél.  
[brigitte.koenig@ac-amiens.fr](mailto:brigitte.koenig@ac-amiens.fr)  
[brigitte.koenig@ac-amiens.fr](mailto:brigitte.koenig@ac-amiens.fr)

Article 1er : La présente convention, dans le cadre :

- d'une adaptation courte,
- d'une adaptation longue,
- d'une reconversion,

régle les rapports résultant de la concertation entre

NOM (du CHEF d'ENTREPRISE, d'ASSOCIATION...) :

FONCTION :

NOM DE L'ENTREPRISE, de l'ASSOCIATION... :

ADRESSE COMPLETE:

Tél. :

Mél. :

et

Monsieur le Recteur de l'Académie d'AMIENS concernant le stage effectué dans l'entreprise,  
l'association... par :

PRENOM et NOM du stagiaire :

**Mél. :**

professeur au (NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE – VILLE) :

**Mél. :**

Article 2 : Le programme du stage sera établi en étroite concertation entre le responsable de formation et le professeur et devra être approuvé par la Rectrice d'Académie ou son représentant.

Article 3 : Le stage aura lieu les (DATES - HORAIRES) :

Article 4 : Le professeur en stage demeure rattaché à son établissement scolaire pendant la durée de sa formation. En cas de difficulté pendant le déroulement du stage, vous pouvez contacter la responsable du dispositif OPERA.

Article 5 : Durant son stage le professeur est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du lieu de stage (présence, hygiène, sécurité, etc.) au même titre que l'ensemble des personnels. Il est tenu au secret professionnel.

Article 6 : Au cours du stage, le professeur ne pourra prétendre à aucune autre rémunération. Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34 - paragraphe 2, alinéa 2, de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 pour les agents non titulaires).

En cas d'accident survenant au professeur, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de formation s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au chef de l'établissement d'affectation du professeur. Il utilisera à cet effet les imprimés spéciaux qui seront mis à sa disposition par le chef de l'établissement scolaire, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

Le responsable de formation devra couvrir les risques "responsabilité civile" qui résultent pour lui de l'accueil du stagiaire par une assurance appropriée.

**Document téléchargeable à l'adresse suivante :**  
<http://ac-amiens.fr/549-documents-pour-stagiaires.html>

Article 7 : En cas de maladie, l'arrêt de travail est à transmettre au chef de l'établissement d'affectation du professeur. Le stagiaire est tenu d'informer, sans délai, le responsable du lieu de stage et la responsable du dispositif OPERA.

Article 8 : En cas d'adaptation longue ou de reconversion, le stagiaire fera compléter, par le responsable du stage, le document intitulé « Suivi mensuel de formation ». Celui-ci est à transmettre à la responsable du dispositif OPERA.

Article 9 : En cas d'adaptation courte, le responsable du stage complètera le document intitulé « Etat de présence ». Celui-ci est à transmettre à la responsable du dispositif OPERA.

Article 10 : En cas de manquement au règlement intérieur, ou en cas de difficulté grave, le Recteur met fin au stage à la demande du responsable de formation.

Visa du Chef d'établissement d'accueil  
Le  
Signature

Visa du stagiaire  
Le  
Signature

Visa du dispositif OPERA  
Le  
Signature  
Pour le Recteur et par délégation,  
Le Délégué Académique

**Dany DESCHAMPS**

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

## ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Visa OPERA après consultation des corps d'inspection

Le

Signature

**Document téléchargeable à l'adresse suivante :**  
<http://ac-amiens.fr/549-documents-pour-stagiaires.html>